

l'information appliquée à l'éducation (ANTEM), où le Canada et la France se partagent la présidence.

### Une visite d'importance

À l'issue de cette première rencontre à Ottawa, MM. Fabius et Mulroney ont confirmé la signature d'une entente entre l'Institut français du pétrole, l'Internationale de services industriels et scientifiques ainsi que Pétro-Canada, entente qui établit un cadre de coopération scientifique et technique.

Invitant la France à emprunter la voie de la croissance économique en passant par une « rencontre technologique, scientifique et économique », M. Mulroney a déclaré que l'intensification de nos échanges commerciaux était une « impérieuse nécessité » et que le niveau général de nos échanges commerciaux était trop modeste par rapport aux potentialités de nos économies respectives.

Toutefois, selon le premier ministre canadien, le dossier AMC-Renault, débouqué au mois de juin (nouveaux investissements à l'usine AMC de Brampton, au sud de l'Ontario), constitue un départ important. Le gouvernement fédéral y a participé avec une subvention importante. De plus, selon M. Mulroney, le déblocage d'autres dossiers importants au Québec représenterait le

début d'une ère nouvelle dans cette collaboration commerciale avec la France.

La France a mis au point une technologie et un degré d'expertise remarquables dans plusieurs domaines, notamment l'aérospatiale. Selon M. Mulroney, il faut que le Canada soit conscient de cette réalité dans ses achats, lorsque le pays s'apprête à se lancer dans de grandes démarches commerciales.

Le premier ministre du Canada a insisté enfin sur la nécessité d'établir des relations commerciales de plus en plus fortes pour faire fructifier des liens culturels historiques qui autrement risquent, à la longue, de devenir peu attrayants et d'être mis de côté.

Visiblement ravi de l'accueil chaleureux de M. Mulroney, M. Fabius a souscrit avec enthousiasme à la proposition de son homologue canadien à l'effet qu'il était grandement temps d'augmenter les échanges commerciaux entre les deux pays.

M. Fabius a pour sa part insisté sur l'importance de la coopération entre les deux pays qui connaissent les mêmes problèmes et surtout un mal commun : le chômage.

Il a établi un parallèle entre les situations de son gouvernement et celui de M. Mulroney en mentionnant que ce dernier parlait de réconciliation et de renouveau, alors qu'il parlait de rassem-

blement et de modernisation. M. Fabius a souligné la similitude des deux situations et a conclu que les mêmes défis commandaient les mêmes objectifs.

### Visite de M. Fabius au Québec

Après sa visite à Ottawa, M. Fabius s'est rendu à Québec où il a eu des entretiens avec M. Lévesque, le premier ministre de cette province.

Depuis 1950, c'est au Québec que Renault, une société d'État française, vend 70 % de ses voitures. En effet, depuis que Renault est devenue actionnaire minoritaire dans AMC, les Québécois sont encore les meilleurs acheteurs canadiens des voitures *Encore* et *Alliance*, deux modèles Renault fabriqués en Amérique du Nord.

C'est un effort très sérieux de sous-traitance dans la fabrication des pièces automobiles que Québec souhaite obtenir auprès de la France.

M. Fabius a participé, le 9 novembre, à une importante séance de travail entre les deux délégations où ont été abordés plusieurs dossiers à caractère économique, culturel et linguistique. Le ministre français a terminé sa visite par un déjeuner, auquel le maire de Montréal, M. Drapeau, l'avait convié.

## Tarifification des exportations de gaz naturel

Le gaz naturel est une des ressources d'où le Canada tire sa force en matière d'énergie. Il constitue une solution de rechange aux approvisionnements de pétrole et représente une source importante de recettes à l'exportation. De plus, il est un élément important de l'activité économique au Canada, particulièrement dans l'Ouest. Grâce à des succès soutenus en matière d'exploration, nous disposons maintenant d'un excédent de plus en plus considérable de gaz naturel.

### Marchés d'exportation

En autorisant l'exportation de plus grandes quantités de gaz naturel aux États-Unis et en ouvrant le marché du Japon, le Canada a reconnu les efforts fructueux de l'industrie dans sa recherche pour créer de nouvelles réserves. La totalité des volumes autorisés pour exportation vers ces pays s'élève à environ 505 milliards de mètres cubes.

En 1983, des volumes totalisant 30 % de la production totale de gaz naturel au Canada et 43 % du maximum annuel des exportations autorisées, ont été expédiés aux États-Unis.

Les réserves seront donc plus que suffisantes pour répondre à la demande interne

future établie selon les prévisions actuelles et pour exporter les volumes autorisés. Le Canada, en adoptant une politique opportune concernant les exportations de gaz naturel, pourra par conséquent accroître considérablement ses échanges commerciaux avec les États-Unis au fur et à mesure du redressement des marchés.

### Ententes de tarification négociées

M<sup>me</sup> Pat Carney, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, vient d'annoncer que le gouvernement canadien avait approuvé des modifications aux licences d'exportation de gaz naturel en vue de permettre à six sociétés canadiennes d'exporter du gaz naturel aux États-Unis selon des tarifs négociés.

Ces modifications découlent de l'adoption, plus tôt cette année, d'une politique de tarification plus souple et plus réactive au marché politique. Entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre, elles incluent les dispositions de tarification contractuelles récemment renégociées par l'Alberta et les sociétés Southern Gas Company Ltd., Pan-Alberta Gas Ltd., ProGas Limited, TransCanada PipeLines Ltd., Westcoast Transmission Company Limited et Sulpetro Limited.

## L'URSS commande du poisson

Dans le cadre d'une entente sur les pêcheries entre le Canada et l'URSS, un contrat a été signé pour la fourniture d'environ 3 682 tonnes de poisson canadien de différentes espèces et formes. Ce contrat pourrait s'élever à un montant total d'environ trois millions de dollars. Le poisson sera fourni par 14 usines de traitement situées à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Le contrat a été négocié entre la Corporation commerciale canadienne et « Prodintorg », l'association du commerce extérieur en Union soviétique. Il s'agit de la première vente importante dans le cadre de l'entente sur les pêcheries qui est administrée par le ministère des Pêches et Océans.

La Corporation commerciale canadienne, une société d'État, conclut des contrats avec des gouvernements étrangers et des organismes internationaux au nom de fournisseurs canadiens de biens et services. Au cours de l'année 1983-1984, la Corporation a atteint un chiffre de vente de 629 millions de dollars en traitant avec plus de 375 fournisseurs canadiens et plus de 70 gouvernements étrangers et organismes internationaux.